

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

DEL-2025-205

L'An deux mille vingt-cinq, le 9 septembre, à 9 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/09/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CATTANEO, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, OBERLI, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes BOISROUX, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, MM. ANCHISI, CHALLEAT, COSTAN, DUPERTHUY, GRANGE, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 12

Représentés par mandat : 3

Objet : NUMERIQUE - EXPE'IOT : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSÉS

Rapport présenté par M. Eric PEUGNIEZ.

Dans le cadre de ses actions en matière de transition numérique, le SYANE anime et pilote « l'Expé'IoT », une expérimentation d'un réseau mutualisé d'objets connectés.

Dans ce contexte, le SYANE déploie et teste un réseau radio à longue portée et à très bas débit « LoRaWAN » qui nécessite l'installation de petits relais radio, appelés « passerelles LoRa ».

S'agissant d'un déploiement pour des usages de service public, il est préférable d'installer ces passerelles sur les bâtiments publics, avec l'accord des gestionnaires. Il s'agit par exemple de réservoirs d'eau potable, d'églises, de mairies, etc.

Il convient alors d'établir des conventions appelées « Autorisation d'occupation temporaire du domaine public » avec les gestionnaires des bâtiments.

Les conventions d'occupation proposées sont consenties à titre gratuit par les gestionnaires, pour une durée maximale de deux ans, prorogeable par avenant.

La convention proposée est :

Collectivité	Désignation des points hauts
Communauté de Communes Fier et Usses	<ul style="list-style-type: none">• Site de la station de Pont-Verre - Lieu-dit Pont-Verre, Route des Gorges, 74330 Lovagny Parcelle A668• Site du réservoir des Tattes (2 cuves) - Face au 327 Chemin des Cézards, 74330 Lovagny Parcelle A1073

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention proposée,
2. à autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE